



Troisième rencontre du Cadre de concertation des maires autour des grands barrages dans les bassins hydrographiques en Afrique de l'Ouest et du Centre

RAPPORT TECHNIQUE



Tenkodogo, du 04 au 06 juillet 2017 – Burkina Faso

Partenaires Techniques et Financiers



Juillet 201

SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|---------------|--|
| ABN | Autorité du Bassin du Niger |
| ABV | Autorité du Bassin de la Volta |
| CCR | Cadre de concertation régionale des maires des communes affectées par les barrages dans le bassin du Niger |
| CCN | Cadre de concertation nationale des maires des communes affectées par les barrages dans le bassin du Niger |
| CEDEAO | Communauté Economique des Etats d’Afrique de l’Ouest |
| CNU | Coordination Nationale des Usagers(ères) des Ressources Naturelles du Bassin du Niger |
| CRU-BN | Coordination Régionale des Usagers(ères) des Ressources Naturelles du Bassin du Niger |
| CVD | Comité Villageois de Développement |
| GIZ | Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (coopération allemande) |
| GWI | Programme Global Water Initiative |
| PADD | Plan d’Action de Développement Durable du Bassin du Niger |
| PAP | Populations Affectées par le Projet |
| PAR | Plan d’Action de Réinstallation |
| PGES | Plan de Gestion Environnementale et Sociale |
| PREAO | Politique des Ressources en Eau de l’Afrique de l’Ouest |
| PTF | Partenaires Techniques et Financiers |
| TDR | Termes de Référence |
| UICN | Union Internationale pour la Conservation de la Nature |

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 5 |
| Déroulé de l'atelier | 6 |
| Cérémonie d'ouverture | 6 |
| Le mot de bienvenue du Président de la Coordination Régionale des Usagers (-ères) du Bassin du Niger (CRU-BN) – <i>M. Nouradine TOURE</i> | 6 |
| L'intervention du représentant du Directeur Régional de l'UICN/PAGE – <i>M. Yacouba SAVADOGO</i> | 6 |
| Le discours d'ouverture d'un membre du Cadre de Concertation des maires – <i>M. Daouda NOUHOU, Maire de Méhanna (Niger)</i> | 6 |
| Communications | 7 |
| Présentation des objectifs et résultats attendus de la rencontre | 7 |
| Communication n°1 : Partage d'expériences et leçons apprises des expériences des barrages de Kandadji (Niger), Kaleta, Souapiti, Fomi (Guinée) | 7 |
| Communication n°2 : La gestion de la réinstallation des personnes affectées par le projet Bagrépôle | 8 |
| Communication n°3 : La Politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO) et les lignes directrices pour le développement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest | 9 |
| Communication n°4 : La Charte de l'Eau du Bassin du Niger..... | 10 |
| Communication n°5 : Présentation du cadre de concertation des maires et synthèse de la rencontre de Tillabéry en 2015 | 10 |
| Partage (Projection) des animations GWI | 11 |
| « Négocier des accords justes entre les pouvoirs publics et les communautés affectées par les barrages » | 11 |
| « Partager les revenus des grands barrages pour soutenir le développement local »..... | 11 |
| « Sécuriser les droits fonciers des populations affectées par les barrages en Afrique de l'Ouest » | 11 |
| Échanges en plénières | 11 |
| Contributions des participants | 11 |
| Valorisation des échanges d'expériences autour du cadre de concertation et capitalisation des leçons de cette dynamique..... | 12 |
| Relecture et adoption de la convention et du règlement intérieur du cadre de concertation des maires..... | 13 |
| Travaux de groupes | 13 |
| Visite de terrain | 14 |
| Cérémonie de clôture | 15 |
| Interventions..... | 15 |
| Signature de la convention de coopération..... | 16 |
| Lecture du communiqué final à la presse..... | 16 |
| Recommandations | 17 |
| Résultats atteints | 18 |
| Conclusion | 19 |
| Annexes | 20 |
| 1. Liste de présence à la Rencontre du cadre de concertation des maires autour des barrages dans le bassin du Niger sur les enjeux environnementaux (utilisation multiple de l'eau)..... | 20 |
| 2. Termes de Référence de la Rencontre du cadre de concertation des maires autour des barrages dans le bassin du Niger sur les enjeux environnementaux (utilisation multiple de l'eau)..... | 22 |

| | |
|---|------------------------------------|
| 3. Discours d'ouverture du représentant du cadre de concertation des maires dans les bassins hydrographiques d'Afrique de l'Ouest et du Centre..... | 30 |
| 4. Termes de Référence des travaux de groupes..... | 31 |
| 5. Résultats des travaux de groupes | 32 |
| 6. Communiqué final | Erreur ! Signet non défini. |

Introduction

La gestion des grands ouvrages hydrauliques pose de manière accrue la problématique de la participation des populations au processus de décision et au partage équitable des ressources. Si celle-ci est essentielle pour un développement durable et intégré, elle reste encore aujourd'hui trop peu systématique, du fait d'un manque de communication et d'informations autour des infrastructures réalisées.

Sensés répondre à des enjeux de développement nationaux, tels que les besoins en terme d'énergie, d'eau potable, de sécurité alimentaire, ces ouvrages créent souvent des déséquilibres sur les territoires dans la gestion des ressources en eau et le partage des bénéfices, engendrant frustrations voire colère de la part des populations affectées qui ont perdu l'essentiel de leur moyen de subsistance et leur foyer. Le dialogue se révèle donc tout à fait nécessaire entre l'ensemble des acteurs impliqués. Plus encore, il importe d'impliquer et de mobiliser les populations dès le départ du projet, en portant à leur connaissance l'information appropriée, pour qu'elles ne soient non plus seulement spectatrices, mais bien partenaires et bénéficiaires des initiatives de gestion des ressources.

Pour ce faire, des actions de diffusion de l'information, de partage d'expériences et de renforcement des connaissances sont à mener surtout à l'échelle locale entre les communautés elles-mêmes.

La CEDEAO dans ses lignes directrices pour le développement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest, notamment dans l'axe 5 « Capitaliser et échanger les expériences existantes dans le cadre de la CEDEAO », préconise ainsi ceci : *Mettre en place un réseau d'échange pour partager les expériences des grands barrages dans la zone de la CEDEAO notamment en renforçant des « Forum barrage et développement » nationaux et/ou régionaux.* De même, l'Autorité du bassin du Niger dans l'article 37 de l'Annexe N°1 à la Charte de l'eau du Bassin du Niger, recommande : *de prendre des mesures nécessaires pour assurer la pleine participation des populations à travers leurs organisations représentatives à l'élaboration, l'adoption et l'application des plans de déplacement/réinstallation.*

Dans ce sens, la Coordination Régionale des Usagers (-ères) des ressources naturelles du Bassin du Niger (CRU-BN) a initié, avec l'appui de la Global Water Initiative (GWI), un processus de concertation des maires dont les communes sont impactées par les barrages dans le bassin du Niger. Matérialisé par la signature en février 2012 d'une convention de coopération et de jumelage, ce cadre de concertation des maires se veut être un outil de coopération afin de renforcer les échanges d'informations et d'expériences sur les enjeux de la gouvernance des ressources en eau autour des grands barrages.

Le cadre s'est réuni une deuxième fois à Tillabéry au Niger les 21 et 22 juillet 2015, dans l'optique d'opérationnaliser la convention de coopération et de jumelage en appuyant les maires à renforcer la participation des populations affectées dans la gouvernance des grandes infrastructures.

Afin de poursuivre cette dynamique et d'accroître la fonctionnalité du cadre, la CRU-BN a organisé une 3^{ème} rencontre dudit cadre à Tenkodogo au Burkina Faso, du 04 au 06 juillet 2017. L'objectif qui a présidé à la rencontre était de renforcer la connaissance des élus sur les enjeux de gouvernance des ressources en eau en particulier autour des ouvrages structurants en vue de promouvoir l'implication des acteurs à la base dans la gestion de l'eau.

Cette rencontre sur appui technique et financier de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dans le cadre du Partenariat pour la gouvernance environnementale en Afrique de l'Ouest (PAGE), se voulait également l'occasion d'initier une réflexion interne sur la stratégie et le fonctionnement du cadre. Des jalons importants ont ainsi été posés, notamment par la décision d'élargir le cadre au Bassin de la Volta.

L'atelier a réuni 37 participants, élus, président de Coordinations Nationales des Usagers(ères), venus du Bénin, du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, de Guinée, du Mali et du Niger et représentants de partenaires technique et financier (PTF). Il s'est articulé autour de plusieurs séquences : communications, travaux de groupes, échanges en plénières et visite de terrain sur le site du barrage de Bagré, laquelle visite a permis d'illustrer la théorie et de partager les expériences d'usage multiple de l'eau autour des réservoirs de barrage.

Déroulé de l'atelier

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture s'est présentée sous un format succinct et a connu la présence de l'ensemble des participants à la rencontre ainsi que des partenaires techniques et financiers. Elle a enregistré trois (03) interventions :

Le mot de bienvenue du Président de la Coordination Régionale des Usagers (-ères) du Bassin du Niger (CRU-BN) – M. Nouradine TOURE

Après avoir exprimé son plaisir de tenir cette troisième rencontre du cadre de concertation des maires à Tenkodogo, le Président de la CRU-BN a rappelé succinctement l'historique du cadre, qui a été mis en place en 2012 à Sélingué au Mali et matérialisé par la signature d'une convention de coopération décentralisée. Une deuxième rencontre des maires s'est ensuite tenue en janvier 2015 à Tillabéry au Niger.

Comme l'a souligné M. Touré, le cadre est né de la volonté de mobiliser l'ensemble des acteurs autour du développement durable du bassin du Niger. Les réflexions menées au cours de l'atelier devront ainsi porter sur les aspects opérationnel et stratégique de la dynamique du cadre de concertation, a indiqué le Président en conclusion de son mot de bienvenue.

L'intervention du représentant du Directeur Régional de l'UICN – M. Yacouba SAVADOGO

Dans son allocution, le représentant du Directeur Régional de l'UICN a souligné l'engagement de son organisation sur les problématiques de gestion des ouvrages hydrauliques, et ce, depuis 2008 et l'adoption de la Politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO). L'UICN a ainsi initié beaucoup de rencontres à l'endroit des acteurs de la société civile pour vulgariser cette politique. Par ailleurs, M. Savadogo a souligné l'importance du rôle des maires dans la gestion des ouvrages hydrauliques afin que les populations bénéficient des fruits de ces infrastructures (électricité, pêche, agriculture, etc.). C'est pourquoi l'UICN a collaboré avec la CEDEAO à travers le CCRE afin d'élaborer des *Lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest*, lesquelles viennent d'être adoptées sous forme de directive lors de la 78^e session ordinaire du Conseil des ministres de la CEDEAO qui s'est tenue à Monrovia (Libéria) les 1^{er} et 2 juin 2017, devenant, de fait, des normes communautaires à force exécutoire.

Pour conclure, le représentant de l'UICN a souhaité qu'à l'issue de cette rencontre soient formulées des recommandations qui contribueront à l'amélioration de la gouvernance des ressources en eau et des grands ouvrages hydrauliques.

Le discours d'ouverture d'un membre du Cadre de Concertation des maires – M. Daouda NOUHOU, Maire de Méhanna (Niger)¹

En introduction, le représentant du cadre de concertation a exprimé, au nom des maires, toute leur satisfaction à être présents à ladite rencontre, signe de leur mobilisation pour la mise en œuvre des plans de développement autour des barrages. Comme il l'a noté, cette rencontre prendra en compte les préoccupations des partenaires, tels que la Direction Générale de BagréPôle, l'UICN et le CILSS, afin d'élargir ce cadre aux acteurs des autres bassins hydrographiques de la sous-région, à l'instar de la Volta.

Enfin, après avoir adressé ses remerciements à l'UICN pour l'appui financier et à *Eau Vive* pour l'appui technique, il a déclaré ouvert les travaux de la 3^{ème} rencontre des maires autour des barrages en Afrique de l'Ouest et du Centre.

¹ Voir Annexe 3

La cérémonie d'ouverture a ensuite laissé place aux travaux proprement dits, avec une série de présentations et de communications portant à la fois sur le partage d'expériences et de bonnes pratiques autour de la gestion des barrages ainsi que sur les politiques existantes au niveau régional et fixant les orientations en matière de gouvernance des ressources en eau. Ces communications furent ponctuées par la présentation de courtes vidéos, des animations produites par GWI, explicitant en images des points clés de l'implication des populations tout au long du processus de réalisation des barrages.



Communications

Présentation des objectifs et résultats attendus de la rencontre

Par Richard SAGNO, Assistant technique de la CRU-BN, Consultant GWI/UICN,

Dans le but d'orienter les participants et de fixer le cadre de la rencontre, une courte présentation a été faite par l'Assistant technique de la CRU-BN sur les objectifs et résultats attendus. Cette 3^{ème} rencontre a ainsi pour but de : (i) partager les expériences autour des barrages ; (ii) évaluer le chemin parcouru par le cadre de concertation afin de déterminer l'horizon de développement ; (iii) valoriser le potentiel du barrage de Bagré pour en diffuser l'expérience. Par conséquent, les résultats attendus de la rencontre sont : (i) renforcer les connaissances des élus ; (ii) renforcer le réseau de contacts entre maires ; (iii) faire un bilan de la dynamique du cadre de concertation afin de définir un cadre stratégique opérationnel.

L'assistant technique a également déroulé le programme des trois (03) journées de travail ainsi que la démarche méthodologique propre à chaque séquence.

Afin d'ancrer l'atelier dans une véritable démarche participative, le facilitateur a ensuite recueilli les attentes des maires par rapport à la rencontre. Les principales attentes relevées sont :

- Opérationnalité et fonctionnalité du cadre, afin qu'il devienne réellement effectif ;
- Responsabilisation des maires des communes affectées par les barrages ;
- Extension du cadre de concertation du bassin du Niger à la Volta ;
- Amélioration du flux d'informations structurantes pour un meilleur fonctionnement du cadre de concertation ;
- Amélioration du contact direct entre les CNU et les maires ;
- Renforcement de la collaboration entre la CRU-BN, les CNU et les élus.

Communication n°1 : Partage d'expériences et leçons apprises des expériences des barrages de Kandadji (Niger), Kaleta, Souapiti, Fomi (Guinée)

Par Richard SAGNO

Afin de tirer profit des expériences passées et ainsi améliorer les actions en cours et futures, M. Sagno a rappelé les constats faits à l'issue de la réalisation des premières générations de barrages :

- Faible implication/participation des populations,
- Partage inéquitable des bénéfices avec les populations ;
- Non-prise en compte du développement durable, dans une vision à long terme ;
- Non-respect des engagements de l'Etat/Projet.

Il a ensuite passé en revue les forces et faiblesses des processus de réalisation des barrages de Kandadji, Fomi et Kaleta. Sa présentation a ainsi permis de mettre en exergue des recommandations majeures, à savoir :

- Régler la question sociale en amont par des concertations multi-acteurs ;
- Favoriser l'appropriation des lignes directrices par les maires ;
- Recenser les biens au nom des ayants droits ;
- Prendre en compte le développement durable ;
- Défendre les intérêts des communautés.

Il a par ailleurs rappelé les 2 étapes nécessaires dans tout processus de construction des barrages :

- **en amont** : recensement des biens, des personnes, identification des terres, ... Les maires doivent se positionner en amont, comprendre et s'approprier les textes nationaux, régionaux (PREAO, lignes directrices, PGES, plans de réinstallations, de compensations), et s'impliquer dans leur application, dès le début du projet de construction du barrage.
- **en aval** : vérifier que ces dispositions soient bien appliquées.

Communication n°2 : La gestion de la réinstallation des personnes affectées par le projet Bagrêpôle

Par Jean TAGNAN, Secrétaire Général de Bagrêpôle

Dans une présentation très documentée et détaillée, M. Tagnan a explicité l'ensemble des points constitutifs du processus de réinstallation des personnes affectées par le projet dans le cadre de la réalisation du Pôle de croissance de Bagré : depuis le financement du projet, jusqu'aux difficultés rencontrées et les leçons tirées de la mise en œuvre des PAR, en passant par le mécanisme d'allocation des terres, les 12 étapes du processus de réinstallation, le rôle des comités et des acteurs membres ainsi que les systèmes d'indemnisation et de réinstallation des PAP. Il a aussi rappelé que tant que durent les travaux d'aménagement durent les indemnisations.

Parmi les leçons tirées, ont été citées : l'importance d'un fort engagement politique ; l'adhésion de l'ensemble des acteurs ; la conduite d'études complètes préalables ; une bonne stratégie de communication sociale ; la documentation et l'archivage des documents liés aux PAR ; la clarification foncière ; la mise en place de cadres de concertation, l'adoption du principe de discrimination positive en faveur des femmes dans le processus d'indemnisation/compensation.



Communication n°3 : La Politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO) et les lignes directrices pour le développement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest

Par Yacouba Savadogo, UICN/PAGE

Afin de doter les maires des connaissances appropriées en matière de politique régionale, deux communications ont été effectuées par le représentant du Directeur Régional de l'UICN.

→ Dans un premier temps, celui-ci est revenu sur le processus d'adoption de la **PREAO** et a salué le caractère innovant de cette initiative. En effet, pour la première fois, la CEDEAO et l'UEMOA se sont accordées avec le CILSS afin d'élaborer une politique sectorielle commune au niveau de la région, la CEDEAO étant chef de file dans la mise en œuvre.

Comme indiqué par M. Savadogo, ce document a une valeur supranationale, ce qui signifie que son application n'est pas subordonnée à la ratification par chaque Etat. Deux principes directeurs importants sont édictés dans la PREAO :

- Le principe d'information et de notification ;
- Le principe de subsidiarité : les maires peuvent prendre des arrêtés municipaux concernant la gestion de la ressource en eau, dans le respect des textes communautaires de la CEDEAO, de l'UEMOA, et des textes nationaux.

Dans ce sens, M. Savadogo a invité les maires à aller au bout de leur prérogative dans l'application des textes et à assumer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre des textes de la PREAO.

Il a également précisé que l'UICN appuie actuellement la CEDEAO dans l'élaboration et l'opérationnalisation des outils de suivi-évaluation de mise en œuvre de la politique régionale.

→ Dans la deuxième partie de son intervention, le représentant du PAGE/UICN a présenté **les lignes directrices sur les grandes infrastructures hydrauliques de la CEDEAO**. Il a particulièrement insisté sur l'axe 2 « Intégrer les populations affectées comme acteurs, partenaires et bénéficiaires du projet » et l'axe 5 « Echanger et capitaliser sur les expériences existantes dans l'espace de la CEDEAO », ces deux thèmes étant au cœur des problématiques abordées par l'atelier de Tenkodogo.

L'UICN, comme l'a souligné M. Savadogo, a travaillé de concert avec la CEDEAO pour que ces lignes fassent partie de la loi. Depuis le 2 juin 2017 et la tenue de la 78^e session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO au Libéria, ces lignes directrices ont été édictées en Directive et font désormais partie des normes communautaires s'imposant à tous.

Communication n°4 : La Charte de l'Eau du Bassin du Niger

Par Nouradine TOURE, Président de la CRU-BN

En l'absence du représentant de l'Autorité du Bassin du Niger, il est revenu au Président de la CRU-BN la responsabilité d'assurer la communication sur la Charte de l'Eau du Bassin du Niger. M. Touré a rappelé que **l'Autorité du Bassin du Niger**, anciennement Commission du fleuve Niger jusqu'en 1980, a pour but de promouvoir le développement durable dans le bassin du Niger, celui-ci étant particulièrement affecté par les problématiques actuelles que sont la pression démographique, la baisse de la pluviométrie, la dégradation des ressources, etc. Il a ensuite brièvement présenté la **Charte de l'Eau**, qui est un outil de promotion de la participation des populations à la gestion durable du bassin du Niger, comme en atteste le 3^{ème} axe d'action prioritaire qui traite du renforcement de capacités des acteurs. Dans ce sens, l'Annexe 1 de la Charte relative à la protection de l'environnement est également capitale pour la connaissance des élus. Enfin, M. Touré a fait le lien avec l'enjeu que représentent la participation des populations riveraines à la gouvernance des ressources en eau.

Communication n°5 : Présentation du cadre de concertation des maires et synthèse de la rencontre de Tillabéry en 2015

Par Richard SAGNO

La présente rencontre ayant pour but d'identifier des actions clés pour une opérationnalisation du cadre de concertation des maires, il était important de retracer l'évolution du cadre, de faire ressortir les avancées effectuées mais également les défis restant à relever. C'est l'Assistant technique de la CRU-BN qui s'est attelé à cette tâche.

Après un bref **rappel de l'historique** du cadre de concertation, dont la création a été appuyée par le projet GWI, M. Sagno a tenu à rappeler le **but du cadre** qui, au-delà de la seule gouvernance des ouvrages hydrauliques, vise à améliorer la gouvernance globale des ressources en eau.

Un point a ensuite été fait sur les recommandations de la rencontre de Tillabéry et **l'état d'avancement du plan d'action** qui y avait été élaboré. Force a été de constater qu'aucune activité figurant sur la feuille de route n'a été mise en œuvre si ce n'est la 1^{ère} activité, autrement dit l'atelier de Tenkodogo, à imputer à la CRU-BN. Il importe donc que l'ensemble des acteurs se mobilise afin de mettre en œuvre les activités restantes, à savoir :

- L'organisation de réunions de concertation locale ;
- La mobilisation de fonds (à étudier dans les prochains mois) ;
- L'organisation de voyages d'études des élus sur des sites de barrage ;
- L'information et la sensibilisation sur les enjeux des barrages (comme l'a souligné le communicateur, il s'agit d'une activité quotidienne qui nécessite que les maires soient eux-mêmes formés) ;
- L'élargissement et le partage d'information entre maires par la valorisation des contacts créés par le cadre.

La communication s'est conclue sur les défis à relever pour l'opérationnalisation du cadre de concertation des maires. Comment renforcer le cadre pour qu'il serve d'outil de coopération décentralisée afin d'impulser une nouvelle dynamique de gouvernance participative des ouvrages ? Comment capitaliser sur les expériences passées afin d'en tirer des leçons ? En effet, si le cadre s'élargit, il faut veiller à être bien organisé a mis en garde l'Assistant technique.

Le président de la CRU-BN a ensuite pris la parole pour un plaidoyer vibrant à l'endroit des maires afin que ceux-ci prennent le cadre en main et se l'approprient. La CRU-BN et l'IUCN ne sont que des partenaires d'appui, mais ne peuvent se substituer aux acteurs clés. Pour ce faire, il a émis plusieurs recommandations :

- ⇒ Les maires doivent prendre leurs responsabilités, car leur revient la charge d'améliorer les conditions de vie des populations qui les ont élus ;
- ⇒ Les maires doivent être le moteur du développement local dans leur territoire et être le garant d'une justice sociale.

Partage (Projection) des animations GWI

Trois (03) courtes séquences animées ont été projetées au cours de la première journée de l'atelier. Produites par GWI, ces animations militent pour la réalisation de barrages qui tiennent davantage compte des considérations d'ordre écologique, économique et social. Elles sont par ailleurs un moyen facile d'accès à l'information pour les parties prenantes et constituent un point d'entrée rapide pour analyser des situations complexes engendrées par la construction de barrages.

« Négocier des accords justes entre les pouvoirs publics et les communautés affectées par les barrages »

Le thème de l'animation présentée par M. Richard Sagno, consultant GWI, était : « Négocier des accords justes entre les pouvoirs publics et les communautés affectées par les barrages ». Cette projection a permis de mettre en évidence le rôle du négociateur et des communautés. L'accord permet de poser les responsabilités de chacun et permet de surseoir aux conflits qui peuvent naître de l'interprétation de l'accord.

« Partager les revenus des grands barrages pour soutenir le développement local »

Une deuxième animation produite par GWI a été projetée à l'assemblée, portant sur le thème du partage des bénéfices générés par les barrages. Cette vidéo a mis en exergue le fondement de la mise en place d'un fonds de développement dont l'objectif est de créer de la richesse pour assurer le développement local (AGR, hôpitaux, écoles...) même après la réalisation du barrage.

Le consultant GWI a rappelé que grâce à la Charte de l'eau et aux lignes directrices, les maires disposent désormais d'outils de plaidoyer pour revendiquer leurs droits et faire bénéficier ainsi leur commune des revenus issus de l'exploitation des barrages dont elles sont riveraines.

« Sécuriser les droits fonciers des populations affectées par les barrages en Afrique de l'Ouest »

Cette animation examine les défis relatifs à l'obtention d'une compensation équitable pour les personnes affectées par la construction de grands barrages, et définit les différentes étapes pour s'assurer que les agriculteurs expropriés puissent bénéficier d'un accès sécurisé à de nouvelles terres.

Échanges en plénières

Contributions des participants

L'ensemble des présentations a suscité de nombreuses questions de la part des participants et a donné lieu à de riches discussions, qui se sont articulées notamment autour de la promotion du bien-être des populations et du développement local. Les participants sont notamment revenus sur la présentation de Bagrèpôle laquelle a suscité un vif intérêt et ont reçu des éléments de clarification de la part des communicateurs du projet.

- Dans le processus de réinstallation mis en place par Bagrèpôle, les populations sont consultées en amont afin de recueillir leur avis.

- Les populations réinstallées reçoivent des titres fonciers, de pleine propriété. Ceux qui sont exploitants mais non propriétaires reçoivent une compensation pour perte de récolte et pour perte de terre avec statut de bail emphytéotique.
- Le bail emphytéotique est en train d'être expérimenté pour toute personne qui n'est pas propriétaire. C'est une expérience pilote menée à Bagré qui va ensuite être adaptée pour les barrages de Samendéni, Sourou, ...
- Concernant les compensations culturelles, cela fonctionne au cas par cas. Certaines tombes ont été exhumées et ré exhumées ; pour les fétiches, il y a eu une évaluation des frais.
- Principe de l'indemnisation progressive : en attendant que la terre soit réaménagée dans le périmètre, une indemnisation est planifiée sur 2 ans. Mais les agriculteurs ont le choix entre une indemnisation progressive ou une indemnisation unique.
- Dans l'octroi des terres, priorité est donnée au paysan par rapport à l'exploitant privé. Sur 108 parcelles, plus de 90 sont des exploitants familiaux et des natifs.
- Diverses mesures sont adoptées en dehors de la compensation financière pour perte de récolte et notamment l'appui à la conduite d'AGR (infrastructures socio-économiques : centres de tissage, étuvage, transformations de produits, techniques d'embouche). A Bagré, 1000 personnes ont ainsi été formées en agriculture, 500 en embouche, et équipées avec un noyau de bétail.
- Si un propriétaire veut vendre ses terres, il doit en informer Bagrépôle. Bagrépôle rachète alors la terre et la remet dans le circuit de vente, selon un droit de préemption.
- Le comité *ad hoc* est composé des représentants de l'ensemble des villages impactés (4 représentants par village : femmes, anciens, jeunes, et CVD), des services techniques, des ONG ou associations de développement local. Il est présidé par le préfet et co-présidé par le maire de la commune hôte.
- Le barrage de Bagré est à vocation hydroagricole ; la SONABEL utilise l'eau du barrage pour produire de l'électricité. A ce titre, Bagrépôle s'est vue confier la gestion de l'eau, tant et si bien que la Sonabel paye une redevance à Bagrépôle sur une base forfaitaire. La situation est la même à Kompienga. La collectivité ne reçoit pas de droit sur l'utilisation des turbines du barrage, idem pour les poteaux. La Sonabel ne traite qu'avec l'Etat, qui traite à son tour avec les collectivités.
- Le recensement des populations affectées est confié à des cabinets. Lors de ces recensements, les différentes couches sociales de la communauté sont approchées afin de les sensibiliser. Ce travail de dialogue se fait concession par concession.
- La participation des populations au processus de réinstallation ne comporte pas d'aspect monétaire mais tient à la dynamique et la bonne volonté dont elles font preuve.

M. Richard Sagno a également tenu à rappeler que GWI est un partenaire qui aide à prendre en compte les populations dans les projets de barrage, qui propose des outils d'aide à la décision. Toutefois, c'est aux maires de défendre les intérêts de leurs communautés, de prendre part aux négociations. Etant donné que le programme de GWI finit en septembre, il revient aux maires de tirer dès à présent profit de cet héritage et d'en valoriser les acquis.

Valorisation des échanges d'expériences autour du cadre de concertation et capitalisation des leçons de cette dynamique

Cette séquence a laissé libre parole à l'ensemble des maires et présidents des CNU présents afin que chacun puisse exprimer sa vision de la dynamique du cadre de concertation et faire un bilan de sa situation propre depuis la rencontre de Sélingué en 2012 et plus récemment de Tillabéry en 2015.

Il est ressorti les principales observations suivantes :

- Entre 2012 et 2015, les préoccupations des maires de Kandadji ont concerné notamment le déroulement de la première vague de réinstallations ;
- Un progrès a été constaté par rapport à Sélingué. Les maires autour du barrage de Kandadji ont commencé à s'approprier l'outil, avec l'organisation d'échanges entre eux en janvier 2017 pour élaborer des TDR qu'ils souhaitent présenter à leurs partenaires ;

- Certes, le cadre fonctionne, mais il connaît des lenteurs dues à des problèmes de moyens et d'impulsion. Les maires souhaitent que la CRU-BN ne cesse pas trop vite son accompagnement au cadre ;
- Les différentes rencontres organisées ont porté leurs fruits, malgré leurs déficiences. Des liens se sont noués entre communes, des jumelages vont pouvoir également se créer entre communes de pays voisins sur des thèmes autres que la problématique des barrages.
- Les maires ont conscience du devoir de redevabilité qui est le leur envers leurs populations et des responsabilités qui leur incombent sur leur territoire. La CRU-BN leur donne ainsi des outils pour exercer leurs compétences sur leur commune. Toutefois, les maires reconnaissent leur impuissance parfois face à des acteurs publics extérieurs.



Relecture et adoption de la convention et du règlement intérieur du cadre de concertation des maires

Cette 3^{ème} rencontre du cadre de concertation des maires autour des barrages a été l'occasion de redéfinir l'ampleur du cadre, ses objectifs et ses orientations. Dans ce sens, les documents fondateurs du cadre, à savoir la convention de coopération et le règlement intérieur, ont été révisés et actualisés.

Relecture de la convention de coopération décentralisée

Le cadre de concertation des maires s'étant élargi à des communes du Bassin de la Volta, la convention de coopération décentralisée était devenue caduque et nécessitait une actualisation. Ceci a été fait en séance plénière. Les amendements ont été apportés par l'ensemble des participants et la convention validée par vote à main levée.

Relecture du règlement intérieur du cadre de concertation

Le règlement intérieur du cadre de concertation a également fait l'objet d'une relecture afin d'être en accointance avec la nouvelle convention. Les amendements ont été apportés séance tenante et la version définitive validée par l'assemblée à main levée.

Travaux de groupes

Afin d'approfondir la réflexion autour de certaines questions soulevées par les communications, et notamment les présentations portant sur les textes juridiques (synthèse de la PREAO, Annexe n°1 à la charte de l'eau de l'ABN et les lignes directrices de la CEDEAO sur les infrastructures hydrauliques), les participants ont été répartis en trois groupes de travail qui ont chacun planché sur les thématiques suivantes² :

- **Session 1 : Une meilleure implication et participation des populations** (i) à partir des leçons tirées d'expériences partagées, et (ii) par l'identification d'actions clés à conduire ;
- **Session 2 : L'opérationnalisation et l'extension du cadre de concertation des maires**, par la définition (i) d'actions concrètes d'opérationnalisation, (ii) de mécanismes de financement, (iii) des besoins en appui pour la participation des maires, (iv) d'orientations en vue de l'élargissement du cadre aux bassins des sous-régions ouest-africaine et centrale.

Les résultats ont été présentés en plénière par les rapporteurs de chaque groupe, discutés, commentés et notés³.

Des débats issus de la 1^{ère} session, nous pouvons retenir quelques actions clés à conduire pour renforcer la participation des usagers :

² TDR complets des travaux de groupes en Annexe 3

³ Résultats des travaux de groupe en Annexe 4

- Renforcement des capacités des maires dans leurs rôles et missions ;
- Responsabilisation des acteurs (pêcheurs, éleveurs, agriculteurs, ...) qui sont sur le terrain : s'approprier l'ouvrage et s'organiser pour gérer l'ouvrage et les ressources de manière durable ;
- Mise à disposition des maires du cahier des charges de tout ouvrage afin qu'ils puissent le faire respecter.

Pour la 2^{ème} session des travaux de groupes, quelques points clés ont été énoncés sous forme de recommandations afin de parvenir à une opérationnalisation effective du cadre. On retiendra ce qui suit :

- Bâtir un schéma d'extension à partir des cadres de concertation dans chaque pays et notamment la création de sous-cadres de concertation autour d'un même barrage afin de faciliter le partage d'expériences et les échanges entre communes affectées par un même barrage ;
- Inscrire les dépenses de fonctionnement du cadre dans les budgets communaux ;
- S'assurer que les adhésions et cotisations soient bien payées ;
- Rechercher des financements auprès des partenaires ;
- Prendre des dispositions pratiques pour la pleine participation des membres.

Visite de terrain

Le dernier jour de la rencontre a été consacré à la visite du site de Bagrêpôle, dans le but de mieux cerner les enjeux autour de la gouvernance des ressources en eau et notamment de l'usage multiple de l'eau et ses bénéfices. Cette visite de terrain a permis d'illustrer concrètement les discussions théoriques des 2 jours d'atelier et de partager l'expérience du processus de Bagré, afin d'en tirer des leçons à même de nourrir la réflexion des participants sur les autres projets de barrages.

La visite a concerné les sites suivants :

→ **Le barrage hydroélectrique :**

La visite a été guidée par le responsable technique du barrage qui a donné des informations éclairantes aux maires sur des aspects infrastructurels mais également sur les usages du barrage.

→ **Les périmètres aménagés rizicoles :**

En raison de mauvaises conditions météorologiques, l'arrêt sur les périmètres aménagés n'a pas été possible. Toutefois, l'ensemble de ces espaces a été traversé.

→ **Le centre piscicole de Bagré :**

M. Sirima OMAR, en sa qualité de responsable du centre piscicole, a effectué la visite de quelques bassins où sont élevés les alevins et poissons. Les participants ont ensuite pu visiter le centre de production de la nourriture destinée aux alevins.

→ **Visite de l'unité d'égrainage du riz :**

Les participants ont visité les installations d'égrainage du riz de Bagré. A cette occasion, le principe de conditionnement du riz dans les sacs pour la commercialisation a été expliqué par l'opérateur.

→ **Visite au Centre d'étuvage de riz Mariam Nana de Bagré :**

Les participants ont eu l'occasion d'échanger avec une représentante de la coopérative des femmes qui a expliqué le principe de l'étuvage du riz ainsi que les débouchés commerciaux.

→ **Visite de courtoisie à l'Union des Groupements des Producteurs de Riz de Bagré (UGPRB) :**

Une courte visite a été rendue à l'Union des Producteurs de Riz et des échanges nourris ont eu lieu entre les responsables de l'Union et les participants à la rencontre.



Les participants se sont montrés « *impressionnés* » par le site de Bagrèpôle, qui témoigne d'une « *forte volonté politique* » selon eux. Bien que le barrage soit de taille modeste, beaucoup d'aménagements connexes ont été faits autour, à la fois de la part de l'Etat et des populations qui se sont mobilisées.

Les participants de la Guinée ont vu là un exemple sur lequel s'appuyer dans le cadre du barrage de Fomi. De même, le maire de Malanville s'est dit enrichi de nouvelles expériences, à même d'être valorisées dans sa commune qui dispose des mêmes structures que Bagrè.

Ainsi, cette visite de terrain a mis en exergue les usages multiples de l'eau, le développement d'activités socio-économiques autour des barrages ainsi que des actions qui peuvent être répliquées ou développées autour des barrages dans les autres bassins.

Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a eu lieu dans les locaux du bureau de de Bagrèpôle et a été marquée par plusieurs temps forts :

Interventions

La cérémonie de clôture a connu quatre interventions : celle du Président de la CRU-BN, M. Nouradine TOURE ; celle du représentant du Directeur Régional de l'UICN/PACO, M. Yacouba SAVODOGO ; celle du Président de la CNU-Burkina, M. Yacouba GUINDO ; et enfin, celle de M. Namory KOUROUMA, président de séance de l'atelier et maire de la commune de Kouroussa (Guinée).



Signature de la convention de coopération

La convention de coopération décentralisée entre les maires des communes, actualisée et adoptée lors de l'atelier, a été signée par l'ensemble des parties prenantes, à l'exception du maire de la commune de Lagdo au Cameroun, absent pour raisons personnelles.

Lecture du communiqué final à la presse⁴

La presse écrite mais également télévisuelle était présente à la cérémonie de clôture. La vice-présidente de séance, Madame Halimatou Halidou, maire de de la commune rurale de Gorouol (Niger) a lu les recommandations figurant dans le communiqué.



⁴ Voir Annexe 5



Recommandations

A l'issue de la rencontre, les recommandations suivantes ont été formulées :

A l'endroit des maires :

1. L'appropriation des instruments juridiques existants aux niveaux national et régional pour défendre les intérêts des populations et assurer leur meilleure implication dans la gouvernance des ressources en eau et des ouvrages structurants ;
2. La planification et l'inscription du fonctionnement du Cadre de Concertation des Maires dans le budget communal, avec un délai de paiement des cotisations avant le 30 juin de chaque année ;
3. L'amélioration du partage d'informations avec les populations locales sur les problématiques relatives à la mise en place et à la gouvernance des barrages ;
4. L'organisation d'une séance de restitution de la rencontre régionale de Tenkodogo au conseil communal pour que l'ensemble des acteurs s'approprie les acquis de la rencontre.

A l'endroit de la Coordination Régionale des Usagers(ères) des ressources naturelles du Bassin du Niger (CRU-BN) :

1. Le renforcement des capacités des maires dans leurs rôles et missions dans le processus de gouvernance des ressources en eau et des ouvrages structurants ;
2. L'élaboration d'un manuel d'usage facile sur les bonnes pratiques et outils réglementaires en matière de gouvernance des ressources en eau à l'endroit des acteurs locaux ;
3. L'élargissement du Cadre de concertation des maires aux autres bassins hydrographiques d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

A l'endroit des agences de barrages et des organismes de bassins :

1. La production et le partage d'outils favorables à l'implication des maires dans la gouvernance des infrastructures hydrauliques à l'échelle des bassins ;
2. L'accompagnement de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) dans la mise en place d'organisations régionale et nationales des usagers des ressources en eau à l'échelle du bassin de la Volta ;
3. Le renforcement des capacités des maires et des Cadres de Concertation Nationaux sur les outils déjà existants favorisant l'implication des populations locales.

A l'endroit des Partenaires Techniques et Financiers :

1. Le renforcement du partenariat pour un développement des capacités techniques et institutionnelles de la Coordination Régionale des Usagers(ères) et des Coordinations Nationales des Usagers(ères) des ressources naturelles.

Résultats atteints

La mise en œuvre de cette activité a permis d'atteindre les **résultats** ci-après :

- La connaissance des élus est améliorée pour renforcer leur rôle dans la gouvernance des ressources en eau à la base notamment autour des infrastructures hydrauliques en lien avec la Politique Régionale de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO), la Charte de l'eau de l'ABN et les Lignes directrices de la CEDEAO relatives au développement d'infrastructures hydrauliques ;
- Les expériences autour des barrages sont partagées pour capitaliser les enseignements de la réinstallation/compensation des populations et de partage de l'eau et ses bénéfices autour des barrages ;
- Un bilan de la dynamique d'échange d'expérience entre les maires a été établi et des propositions élaborées pour un plan d'opérationnalisation du cadre de concertation des élus autour des barrages ;
- Les animations GWI sur la sécurisation foncière, le partage des bénéfices et les négociations (contrat social) ont été diffusées pour sensibiliser les élus sur les enjeux autour des barrages.

Outre ces résultats découlant directement des objectifs que s'était fixée la rencontre, **d'autres acquis ont été posés quant à un développement et une structuration du cadre à long terme.**

Ainsi, fait majeur dans l'évolution du cadre, celui-ci a été élargi aux bassins hydrographiques d'Afrique de l'Ouest et du Centre ; dans ce sens, la convention de coopération décentralisée a été actualisée de même que le règlement intérieur, rendant effectif la mesure.

Par ailleurs, afin de diffuser et valoriser les résultats de la rencontre, une **démarche de communication** a été esquissée, qui comprend les points suivants :

- Les maires restituent les résultats de l'atelier au cours des conseils communaux et à leurs populations.
- Les maires restituent les résultats aux autorités administratives de leur zone respective.
- Les CNU interagissent avec les maires afin de transmettre officiellement les documents aux autorités locales et nationales.
- La CRU-BN s'occupe de la diffusion au niveau régional, aspect déjà entamé dès le lendemain de la rencontre.
- Un partage est effectué auprès des acteurs nationaux.

Conclusion

Si « *le barrage consiste à offrir une perspective à l'homme* » comme l'a dit le Secrétaire Général de Bagrépôle, encore faut-il que les mécanismes adéquats soient mis en place afin d'y parvenir.

La troisième rencontre du cadre de concertation des maires impactés par les barrages, tenue à Tenkodogo, Burkina Faso, du 04 au 06 juillet 2017, a contribué ainsi à identifier des solutions, aux processus de réalisation et de gestion des ouvrages qui permettraient un partage juste et équitable des ressources à travers une participation inclusive des acteurs aux prises de décisions.

La rencontre a connu un franc succès avec la participation de maires et présidents de CNU, de partenaires techniques et financiers et représentants de projets d'infrastructures hydrauliques, en l'occurrence du barrage hydro-électrique de Bagré.

Elle a ainsi permis de poser l'acte de naissance d'un cadre de concertation élargi et dynamique, devenu « **Cadre de concertation des maires autour des grands barrages dans les bassins hydrographiques en Afrique de l'Ouest et du Centre** », tout en posant les conditions et possibilités de son autonomisation.

Cette rencontre du cadre de concertation des maires a également connu un écho positif de la part des autorités concernées et rencontrées en amont de l'atelier (Ministère de l'eau et de l'Assainissement du Burkina Faso, CILSS, UICN/PACO, Autorité du Bassin de la Volta), lesquelles ont exprimé leur entière disponibilité à accompagner la dynamique du cadre et encouragé cette extension géographique afin de coller aux réalités vécues par les acteurs sur le terrain. Même écho positif du côté des participants pour qui cette rencontre « *fraternelle et amicale* » a marqué une avancée dans la vie du cadre, avec la réalisation de progrès pour la structuration et la dynamique du cadre.

L'atelier a ainsi été l'occasion d'une prise de conscience sur l'indispensable collaboration entre acteurs clés impliqués et impactés par les barrages comme clé de voûte d'une gestion réussie des ouvrages.

Annexes

1. Liste de présence à la Rencontre du cadre de concertation des maires autour des barrages dans le bassin du Niger sur les enjeux environnementaux (utilisation multiple de l'eau)

| N° | PRENOM ET NOM | PROFIL/FONCTIONS | STRUCTURE | PROVENANCE | CONTACTS | Email |
|----|-------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------|-------------------|--------------------------------|
| 1 | Elmoctar Sidi TOURE | Maire de Bamba | Mairie / CR de Bamba | Mali | +223 56 84 92 97 | |
| 2 | Mahamane Hambou DIALLO | Représentant du maire | Mairie / CR de Taboye | Mali | +223 57 24 47 71 | |
| 3 | Mahamar TOURE | Maire | Mairie / CR de Téméra | Mali | +223 65 66 96 22 | |
| 4 | Amadou Mahamane TOURE | Maire | Mairie / CR de Bourem | Mali | +223 73 02 62 28 | |
| 5 | Magatte N'diaye | Maire | Mairie/ CR de Baya-Sélingué | Mali | +223 66 87 81 70 | lbrahima45@yahoo.fr |
| 6 | Lanceï CONDE | Maire | Mairie/ CR de Baro | Guinée | +224 622 66 29 74 | |
| 7 | Ibrahima CONDE | Vice-maire | Mairie /CR de Gbérédou Baranama | Guinée | +224 622 88 90 20 | |
| 8 | Fodé Mohamed KEITA | Maire | Mairie/ CR de Koumana | Guinée | +224 622 92 05 84 | |
| 9 | Billy Nankouman CONDE | Maire | Mairie / CR de Koumban | Guinée | +224 622 95 77 93 | |
| 10 | Souleymane KEITA | Maire | Mairie / CR de Kiniéro | Guinée | +224 622 07 29 42 | |
| 11 | François de Salles YODA | Maire | Mairie/ CR de Boussouma | BF | +226 70 71 89 25 | yfrancoisdesalles@gmail.com |
| 12 | Nouhoum Moussa SAMBO | 2 ^{ème} Maire Adjoint | Mairie de Malanville | Bénin | +229 97 56 84 30 | sambomn5@gmail.com |
| 13 | Yacouba GUINDO | Président | CNU-BF | Burkina Faso | +226 70 68 82 83 | guindoyacouba21@yahoo.fr |
| 14 | Yacouba SAVADOGO | Juriste | UICN | Burkina Faso | + 226 71 12 22 50 | yacouba.savadogo@iucn.org |
| 15 | Charlotte PEIFFER | Chargée de mission partenariats | Eau Vive Internationale | BF | +226 66 40 18 06 | charlotte.peiffer@eau-vive.org |
| 16 | Ali DISSA | Coordonnateur de projets | Eau Vive BF | BF | +226 70 72 86 99 | ali.dissa@eau-vive.org |
| 17 | Madia Jeremy ONADJA | Maire | Mairie de/CU de Pama | BF | +226 70 13 96 58 | onadjajeremy@gmail.com |
| 18 | Jean Edouard SAGNO | Président | CNU-Guinée | Guinée | +224 622 46 83 11 | sagnojean@gmail.com |
| 19 | Assata CISSE | Présidente | CNU-Côte d'Ivoire | Côte d'Ivoire | +225 07 62 94 68 | |
| 20 | Hubert GBIRIBOU | Président ACU Kérou | CNU-Bénin | Bénin | +229 69 73 73 37 | hubespacevert@yahoo.fr |
| 21 | Mahamadou ZARKOU | Maire adjoint | Mairie /CR Ayorou | Niger | +227 96 98 82 67 | |
| 22 | Idrissa BASSIROU | Maire adjoint | Mairie /CR Dessa | Niger | +227 99 66 60 35 | |
| 23 | Boubacar DOULLA | Maire adjoint | Mairie / CR Bibiyergou | Niger | +227 94 44 55 39 | |
| 24 | Abdoulaye ALMOUGE | Maire | Mairie / CR Bankilaré | Niger | +227 96 58 70 95 | |

| | | | | | | |
|----|---------------------------|------------------------------|-------------------------------|--------------|-------------------|--------------------------------|
| 25 | Daouda NOUHOU | Maire | Mairie / CR Méhanna | Niger | +227 96 84 05 41 | |
| 26 | Mohamed MARE | Maire | Mairie / CR de Gon-Boussougou | BF | + 26 70 60 00 15 | |
| 27 | Wendmi GOUBA | Représentant du maire | Mairie de Zabré | BF | +226 70 11 18 14 | |
| 28 | Rasmané YABRE | Représentant du maire | Mairie de Zonsé | Burkina Faso | +226 67 44 38 51 | |
| 29 | Soumaila YAMEOGO | Représentant du maire | Mairie/ CR de Bittou / CR | Burkina Faso | +226 70 48 15 69 | yamsoum16@gmail.com |
| 30 | Issouf KERE | Maire de Bané | Mairie / CR de Bittou | Burkina Faso | +226 70 11 11 10 | issoufker71@gmail.com |
| 31 | Namory KOUROUMA | Maire | Mairie / CU de Kouroussa | Guinée | +224 621 765 961 | namorykourouma81@gmail.com |
| 32 | Parimani SABDANO | Maire | Mairie /CR de Kompienga | BF | +226 78 41 08 01 | hortenseparimani@yahoo.fr |
| 33 | Nouradine TOURE | Président | CRU-BN | Mali | +223 76 49 07 02 | nouradhine@gmail.com |
| 34 | Richard Labilé SAGNO | Consultant/AT CRU-BN | CRU-BN | Mali | +223 71 70 51 87 | richardsagno@gmail.com |
| 35 | Moussa ZABSOMRE | Maire | Mairie / CR de Bagré | Burkina Faso | +226 70 06 62 93 | eliseouedraogoba gre@gmail.com |
| 36 | Halimatou HALIDOU LARABOU | Maire | Mairie / CR de Gorouol | Niger | +227 96 49 34 95 | |
| 37 | Moussa DEMBELE | Assistant technique | CNU-Mali | Mali | +223 98 32 01 53 | moussa201120@gmail.com |
| 38 | Karim DIALLO | Chauffeur | CNU-Mali | Mali | +223 75 38 07 81 | |
| 39 | Etienne KABORE | Ingénieur/Agro/DVE | Bagrèpôle | Burkina Faso | +226 70 26 28 41 | kaboreti@yahoo.fr |
| 40 | Jean TAGNAN | Juriste / Secrétaire Général | Bagrèpôle | BF | +226 70 26 77 88 | jeantagnan@yahoo.fr |
| 41 | Désiré TAPSOBA | Sociologue / DVE Adjoint | Bagrèpôle | BF | + 226 70 24 42 24 | lindesiret@yahoo.fr |

2. Communiqué final



Rencontre du cadre de concertation des maires autour des grands barrages dans les bassins hydrographiques en Afrique de l'Ouest et du Centre

Tenkodogo, du 04 au 06 juillet 2017 – Burkina Faso

Communiqué final

Il s'est tenu les 04, 05 et 06 Juillet 2017 à Tenkodogo au Burkina Faso, la 3^{ème} rencontre du Cadre de Concertation des Maires autour des barrages dans le bassin du Niger élargie au bassin de la Volta sur les enjeux environnementaux. Cette importante rencontre a regroupé une quarantaine de participants venant de six (06) pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger). En plus des maires, la rencontre a connu la participation de partenaires, tels que l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature – Bureau Afrique de l'Ouest et du Centre (UICN-PACO), partenaire technique et financier de la présente rencontre, l'ONG *Eau Vive* qui a assuré la facilitation des échanges, ainsi que la Direction Générale de Bagrépôle.

Organisée à l'initiative de la Coordination Régionale des Usagers (-ères) des ressources naturelles du Bassin du Niger (CRU-BN), la rencontre avait pour principal objectif de doter les maires des capacités et compétences leur permettant de jouer pleinement leur rôle dans le développement local et le bien-être des populations, notamment dans le processus de gouvernance des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques structurants.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par trois (03) interventions, à savoir : (i) le mot de bienvenue du Président de la CRUBN, M. Nouradine TOURE ; (ii) l'allocution du représentant du Directeur Régional de l'IUCN-PACO, M. Yacouba SAVADOGO ; (iii) et le discours d'ouverture d'un membre du Cadre de concertation, M. Daouda NOUHOU, Maire de la commune rurale de Méhanna (Niger). Ces trois interventions ont mis l'accent sur la pertinence et l'importance de la dynamique du cadre de concertation pour le renforcement de la mobilisation des maires dans la gouvernance des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques structurants.

Les travaux qui ont suivi ont porté sur les expériences et leçons tirées par les acteurs dans le processus de réalisation des ouvrages hydrauliques des bassins du Niger et de la Volta, mais aussi sur les bonnes pratiques en matière de participation des populations locales à l'utilisation multiple des ressources en eau.

Les présentations ont également permis de passer en revue les instruments juridiques contraignants existants à l'échelle de la CEDEAO (Politique Régionale des Ressources en Eau en Afrique de l'Ouest-PREAO, Charte de l'eau du bassin du Niger, Directives de la CEDEAO sur les infrastructures hydrauliques) dans le but d'outiller les élus à appréhender les enjeux de la participation locale dans les initiatives de gouvernance des ressources en eau et des infrastructures hydrauliques.

En outre, les travaux de groupes et les discussions en plénière ont permis (i) de dégager les actions clés à conduire autour des barrages pour une meilleure implication des populations dans la gouvernance des ressources en eau et en particulier des ouvrages structurants et (ii) d'identifier les actions concrètes pour l'opérationnalisation du cadre de concertation des élus autour des barrages afin que celui-ci soit un instrument efficace d'échange et de partage d'expériences entre les communes membres.

Par ailleurs, il a été adopté à l'unanimité deux (02) décisions portant sur l'adoption par les maires :

- de la Convention révisée de coopération décentralisée et de jumelage entre les communes affectées par les grands barrages dans les bassins hydrographiques en Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- du Règlement Intérieur du Cadre de Concertation des maires des communes affectées par les grands barrages dans les bassins hydrographiques en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Les travaux se sont poursuivis par une visite de terrain au barrage de Bagré pour s'inspirer des opportunités économiques qui y sont développées.

A l'issue de la rencontre, les recommandations suivantes ont été formulées :

A l'endroit des maires :

1. L'appropriation des instruments juridiques existants aux niveaux national et régional pour défendre les intérêts des populations et assurer leur meilleure implication dans la gouvernance des ressources en eau et des ouvrages structurants ;
2. La planification et l'inscription du fonctionnement du Cadre de Concertation des Maires dans le budget communal, avec un délai de paiement des cotisations avant le 30 juin de chaque année ;
3. L'amélioration du partage d'informations avec les populations locales sur les problématiques relatives à la mise en place et à la gouvernance des barrages ;
4. L'organisation d'une séance de restitution de la rencontre régionale de Tenkodogo au conseil communal pour que l'ensemble des acteurs s'approprie les acquis de la rencontre.

A l'endroit de la Coordination Régionale des Usagers(ères) des ressources naturelles du Bassin du Niger (CRUBN) :

1. Le renforcement des capacités des maires dans leurs rôles et missions dans le processus de gouvernance des ressources en eau et des ouvrages structurants ;
2. L'élaboration d'un manuel d'usage facile sur les bonnes pratiques et outils réglementaires en matière de gouvernance des ressources en eau à l'endroit des acteurs locaux ;
3. L'élargissement du Cadre de concertation des maires aux autres bassins hydrographiques d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

A l'endroit des barrages et des organismes de bassins :

1. La production et le partage d'outils favorables à l'implication des maires dans la gouvernance des infrastructures hydrauliques à l'échelle des bassins ;
2. L'accompagnement de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) dans la mise en place d'organisations régionale et nationales des usagers des ressources en eau à l'échelle du bassin de la Volta ;
3. Le renforcement des capacités des maires et des Cadres de Concertation Nationaux sur les outils déjà existants favorisant l'implication des populations locales.

A l'endroit des Partenaires Techniques et Financiers :

1. Le renforcement du partenariat pour un développement des capacités techniques et institutionnelles de la Coordination Régionale des Usagers(ères) et des Coordinations Nationales des Usagers (ères) des ressources naturelles.

Au terme des travaux, les participants remercient vivement les organisateurs, les autorités administratives et politiques, les partenaires techniques et financiers, pour l'intérêt qu'ils ont porté à la présente rencontre.

Fait à Tenkodogo, Burkina Faso, le 06 Juillet 2017

Le Président de séance

3. Termes de Référence de la Rencontre du cadre de concertation des maires autour des barrages dans le bassin du Niger sur les enjeux environnementaux (utilisation multiple de l'eau)

Contexte et Justification

La gestion de l'eau en tant que ressource rare et vitale pour les écosystèmes et le besoin humain est souvent au centre des politiques de coopération autour du développement durable notamment des pays du Bassin du Niger. En effet, le fleuve Niger qui prend sa source en Guinée, draine un bassin hydrographique partagé entre neuf (9) pays dont : **Bénin (2%); Burkina Faso (4%); Cameroun (4%); Côte d'Ivoire (1%); Guinée (6%); Mali (26%); Niger (23%); Nigeria (33%); Tchad (1%)**⁵.

Ces pays à l'instar des autres d'Afrique, font face à des défis importants notamment, comment concilier la lutte contre la pauvreté, la préservation des écosystèmes et la production de richesses pour leur croissance économique ? Par ailleurs, la diversité des usages liés à l'eau et l'absence très souvent d'approches solides basées sur la coopération et la participation des secteurs importants de la société : le gouvernement, les instituts de recherche, le secteur privé et les ONGs/société civile, constituent aussi une contrainte majeure de la gouvernance des ressources.

Depuis plusieurs décennies, la réalisation d'ouvrages structurants s'est avérée comme une option stratégique de maîtrise et de partage de l'eau et ses bénéfices pour assurer une gestion durable des écosystèmes et créer les conditions d'un développement économique national et local des pays.

Cependant dans les faits, les démarches de mise en œuvre souffrent très souvent de dialogue réel permettant notamment aux communautés riveraines de participer aux différentes réflexions pour mieux définir leurs priorités garantissant un développement durable basé sur le partage de l'eau et ses bénéfices. Pourtant l'approche participative intégrant aussi le genre doit être transversale et adoptée depuis la phase préparatoire pour que la voix et les besoins essentiels des populations à la base soient pris en compte dans la planification.

D'ailleurs, des leçons tirées autour de quelques grands ouvrages hydrauliques en Afrique de l'Ouest notamment Garafiri/Kaletta (Guinée), Sélingué et Manantali (Mali), Bagré (Burkina Faso) Kandadji en cours au Niger dans un processus d'apprentissage des expériences passées et en cours, montrent le déséquilibre entre le partage de bénéfices avec les grandes agglomérations et les zones affectées qui ont pourtant perdu l'essentiel de leurs moyens de subsistance.

Face à ces constats, il est donc important de développer des stratégies pour renforcer l'information et la connaissance des structures représentatives des populations en vue de renforcer leur participation aux différentes réflexions en tant que partenaires et bénéficiaires des différentes initiatives de gestion des ressources.

Ainsi, la CEDEAO dans ses lignes directrices pour le développement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest notamment dans l'axe 5 : Capitaliser et échanger les expériences existantes dans le cadre de la CEDEAO, souligne dans la mesure 5.1.4 de la recommandation 5.1 ceci : **Mettre en place un réseau d'échange pour partager les expériences des grands barrages dans la zone de la CEDEAO notamment en renforçant des « Forum barrage et développement » nationaux et/ou régionaux.**

Aussi, l'Autorité du bassin du Niger dans l'article 37 de l'annexe N°1 à la Charte de l'eau du Bassin du Niger, recommande : **de prendre des mesures nécessaires pour assurer la pleine participation des populations à travers leurs organisations représentatives à l'élaboration, l'adoption et l'application des plans de déplacement/réinstallation.**

⁵ Source : le bassin du Niger et la problématique de gestion des ressources en eau (atelier de formulation du projet ITAS)

S'inscrivant donc dans la dynamique de ces cadres de référence au niveau régional du bassin, la Coordination régionale des usagers (ères) des ressources naturelles du Bassin du Niger (CRUBN) avec l'appui de la Global Water Initiative (GWI), a mis en place en 2012, à Sélingué (Mali), un cadre de concertation des élus autour des barrages dans le bassin du Niger.

Ce mécanisme de gouvernance des ressources en eau, est un outil de coopération décentralisée entre les communes pour renforcer davantage les échanges d'informations et d'expériences sur les enjeux de gouvernance des ressources en eaux tels que : le partage multiple de l'eau, la compensation, la réinstallation, l'accès aux ressources foncières (sécurisation du droit foncier), le partage des bénéfiques etc.

C'est bien pour soutenir les initiatives de ce cadre de concertation que la Coordination Régionale des usagers (ères) des ressources en eau du Bassin du Bassin du Niger (CRU-BN, a envisagé dans son plan de travail 2017, l'organisation d'une rencontre de concertation dudit cadre. Cette rencontre va donc permettre d'informer et sensibiliser les élus sur les approches de gouvernance des ressources notamment autour des réservoirs de barrage favorisant le principe de l'utilisation multiple en vue de prévenir les conflits d'usage de l'eau. Ce sera aussi une occasion pour pousser la réflexion interne sur le fonctionnement du cadre mais aussi de renforcer le partage d'expériences dans la gouvernance des ressources en particulier autour des ouvrages structurants.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme pour la Gouvernance Environnementale en Afrique de l'Ouest (PAGE) de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Objectif.

L'objectif global de cette rencontre vise à renforcer la connaissance des élus sur les enjeux de gouvernance des ressources en eau en particulier autour des ouvrages structurants en vue de promouvoir l'implication des acteurs à la base dans la gestion de l'eau.

De façon spécifique, elle permettra entre autres de :

- ✓ Renforcer la connaissance des élus sur la gouvernance de l'eau en lien avec la Politique Régionale de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO), la Charte de l'eau de l'ABN et les Lignes directrices sur les infrastructures hydrauliques ;
- ✓ Partager les acquis et les difficultés des processus de réinstallations/compensation des populations et de partage de l'eau et ses bénéfiques autour des barrages.
- ✓ Définir des orientations stratégiques pour rendre opérationnel le cadre de concertation des élus autour des barrages ;
- ✓ Partager quelques outils notamment les animations GWI sur la sécurisation foncière, le partage des bénéfiques et les négociations (contrat social) entre PAP et l'Etat/Projet.

Résultats attendus :

Suivant les objectifs assignés, les résultats ci-après sont attendus de la rencontre :

- ✓ La connaissance des élus est améliorée pour renforcer leur rôle dans la gouvernance des ressources en eau à la base notamment autour des infrastructures hydrauliques en lien avec la Politique Régionale de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO), la Charte de l'eau de l'ABN et les Lignes directrices sur les infrastructures hydrauliques ;
- ✓ Les expériences autour des barrages sont partagées pour capitaliser les enseignements de la réinstallation/compensation des populations et de partage de l'eau et ses bénéfiques autour des barrages ;
- ✓ Un bilan de la dynamique d'échange d'expérience entre les maires est établi et un cadre stratégique est défini pour rendre opérationnel le cadre de concertation des élus autour des barrages ;
- ✓ Les animations GWI sur la sécurisation foncière, le partage des bénéfiques et les négociations (contrat social) sont diffusées pour sensibiliser les élus sur les enjeux autour des barrages ;

Lieu et durée

Cette rencontre se déroulera du 04 au 06 Juillet 2017 à Tenkodogo au Burkina Faso, suivie d'une visite de terrain à Bagré dans la journée du 06 juillet. Ce qui permettra aux participants de partager les expériences

de ce barrage et de valoriser les opportunités de gouvernance et de partage multiple de l'eau autour des réservoirs de barrage.

Démarche Méthodologique

La rencontre est avant tout un cadre de concertation entre les maires des communes affectées par les barrages dans le bassin du Niger, de ce fait, elle mobilisera un nombre important d'élus locaux ou leurs représentants. La rencontre se déroulera en quatre séquences distinctes :

- ⇒ **Communications** : cette première session reposera sur des présentations qui ont pour portée de contribuer à la sensibilisation et au renforcement des capacités des élus sur leur rôle dans la mobilisation des communautés autour de la gouvernance de l'eau et en particulier des ouvrages hydrauliques. Ces thèmes porteront sur (i) la participation citoyenne et le Rôle des élus dans la gouvernance des ressources en eau en lien avec la Politique Régionale de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO) et les Lignes directrices sur les infrastructures hydrauliques, (ii) la charte de l'eau du bassin, un outil de promotion de la participation des populations à la gestion durable du bassin du Niger (iii) partage des leçons apprises des expériences des barrages Kandadji (Niger), Kaleta, Souapiti, Fomi (Guinée) et (iii) présentation des animations GWI sur les thèmes du partage des bénéfices, la sécurisation foncière et la négociation (contrat social) entre PAP et l'Etat/Projet.
- ⇒ **Travaux de groupe** : cette partie des travaux qui s'appuiera sur les discussions sur les communications et les expériences de terrain permettra (i) identifier des activités clés de plaidoyer pour une meilleure implication des populations dans la gouvernance des ressources en eau (ii) définir le cadre stratégique d'opérationnalisation du cadre de concertation des élus autour des barrages.
- ⇒ **Echanges en plénière** : cette séquence, portera sur des débats autour des différentes présentations et les conclusions des travaux de groupe. Une intervention des maires par barrage viendra aussi alimenter les échanges en plénière pour faire un peu le point sur les grands enjeux locaux et les solutions locales à promouvoir. Il sera aussi question pour chaque maire d'expliquer comment il valorise ou a valorisé les échanges d'expérience vécus depuis la création de ce cadre de concertation à Sélingué en 2012 mais aussi de faire un bilan de ce qui a marché et ce qui n'a pas marché tout en indiquant les raisons.
- ⇒ **Visite de terrain** : Dans le but de mieux cerner les enjeux autour de la gouvernance des ressources en eau notamment le partage multiple de l'eau et ses bénéfices, les participants réaliseront une visite de terrain suivie d'échange avec les acteurs (coopérative de productions, responsable de gestion du barrage, etc.) pour partager l'expérience du processus de Bagré. La visite concernera les sites suivants :
 - Le site de production (périmètre irrigué) de Bagré
 - Le centre piscicole de Bagré
 - Centrale et barrage
 - Unité de transformation des produits

Pour mieux optimiser la participation des élus à la rencontre, les CNU se mobiliseront en amont en organisant des rencontres d'échanges préparatoires des élus autour de chaque barrage concerné par la rencontre.

La CRUBN est chargée de l'organisation technique et de la capitalisation de la rencontre et bénéficiera de l'appui technique du PAGE/UICN. Elle s'appuiera cependant sur la CNU-Burkina qui se chargera de l'organisation pratique sur le terrain

Une mission de prise de contact et d'information sera conduite à l'avance par la CRU-BN pour valider la démarche avec les responsables de BagréPôle, les autorités locales et communales et l'Union des producteurs du périmètre irrigué de Bagré et réunir le maximum d'informations logistiques nécessaires pour la bonne tenue de la rencontre.

La rencontre se déroulera essentiellement en français et le choix des invités devra en tenir compte.

Participants

La rencontre regroupera essentiellement les participants ci-après :

- **Pour le Niger (6 représentants)** : Les Maires des Communes rurales de : Dessa, Ayorou, Bibiyergo, Mehenna, Bankilaré, Gorouol ;
- **Pour la Guinée (6 représentants)** : les maires des Communes de : Kinièro, Baro, Gbérédou Baranama, Kouroussa, Koumban, Koumana ;
- **Pour le Mali (4 représentants)** : les maires des communes de : Taboye, Bourem, Témera, Bamba ;

- **Pour le Burkina Faso (9 représentants)** : les maires des communes de : Panga, Kompienga, Bagré,
- **Pour le Mali (1 représentant)** : le maire de Sélingué
- **Pour le Benin (1 représentant)** : le maire de la commune de Malanville
- **La CRUBN (3 représentants)** : Président et Assistant technique, Comptable
- **CNU (5 représentants)** : Niger, Mali, Burkina, Guinée, Benin, côte d'Ivoire,
- **Personnes ressources et d'appui** (2 représentants)
- **PAGE/UICN** : 2 représentants
- **ABN** : 1 représentant.
- **Bagré Pole** : 1 représentant
- **Union des producteurs de Bagrépole** (1 représentant)

Total participants : 43 personnes

Agenda Provisoire

| HORAIRE | ACTIVITES | INTERVENANTS |
|---------------------------------|---|--|
| Lundi 03 Juillet 2017 | | |
| 08h30-09h00 | Visite de courtoisie des maires à la DG Bagré | Participants |
| 09h30-10h10 | Visite de courtoisie des maires au CCRE/CEDEAO | Participants |
| 10h30-11h00 | Visite de courtoisie des maires au Ministre de tutelle de l'ABN | Participants |
| 12h00-12h40 | Visite de courtoisie des maires au bureau Régional UICN-PACO | Participants |
| 13h00-13h30 | Visite de courtoisie des maires au Secrétaire Exécutif du CILSS | Participants |
| 14h00 | Départ à Tenkodogo | Participants |
| Mardi 04 Juillet 2017 | | |
| 08h30 - 09h00 | Arrivée et enregistrement des participants | CNU-Burkina |
| 09h00 - 09h45 | Ouverture des travaux | CRUBN UICN Autorités |
| 09h45- 10h10 | Présentation des objectifs et résultats attendus de la rencontre et recueil des attentes des participants | CRU-BN |
| 10h10-10h30 | Pause-Café | CNU-Burkina |
| 10h30-11h40 | → Partage des leçons apprises des expériences des barrages Kandadji (Niger), Kaleta, Souapiti, Fomi (Guinée) → Diffusion de l'animation GWI sur la négociation (contrat social) entre PAP et l'Etat/Projet → Présentation de l'expérience de compensation, partage des bénéfices, sécurisation foncière,...de BagréPôle (Discussion) | CRU-BN BagréPôle |
| 11h40-13h30 | → Communication sur : la participation citoyenne et Rôle des élus dans la gouvernance des ressources en eau en lien avec la Politique Régionale de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO) et les Lignes directrices sur les infrastructures hydrauliques, → Communication sur : la charte de l'eau du bassin, un outil de promotion de la participation des populations à la gestion durable du bassin du Niger → diffusion de l'animation GWI sur le partage des bénéfices (Discussions) | PAGE/UICN SE/ABN CRU-BN |
| 13h15-14h15 | Pause Déjeuner | CNU-Burkina |
| 14h15-17h15 | → Diffusion de l'animation GWI sur la sécurisation foncière → Présentation de la synthèse de la rencontre de Tillabery en 2015 et du cadre de concertation des maires (fondement, but et mission,...) → Valorisation des échanges d'expériences autour du cadre de concertation et capitalisation des leçons de cette dynamique (ce qui a marché et ce qui n'a pas marché) et les raisons - Explication en plénière par chaque maire. (Discussion) ; | CRU-BN Maires Participants |
| 15h40-17h15 | (Restitution et discussions) | Participants |
| Mercredi 05 juillet 2017 | | |

| | | |
|------------------------------|---|---------------------|
| 09h00-10h20 | Session1 des travaux de groupe : En s'appuyant sur les discussions et des éléments de la synthèse de la PREAO, de l'annexe n°1 à la charte de l'eau de l'ABN et des lignes directrices sur les infrastructures hydrauliques : → identifier des activités clés et pratiques de plaidoyer pour une meilleure implication des populations dans la gouvernance des ressources en eau et en particulier des ouvrages structurants dans le bassin du Niger; | Participants |
| 10h20-10h40 | Pause-café | CNU-Burkina |
| 10h40-11h40 | Restitution et discussions sur les conclusions de la Session1 | Participants |
| 11h40- 13h20 | Session2 des travaux de groupe : En s'appuyant sur les discussions et des éléments de la synthèse de la PREAO, de l'annexe n°1 à la charte de l'eau de l'ABN et des lignes directrices sur les infrastructures hydrauliques : → définir le cadre stratégique d'opérationnalisation du cadre de concertation des élus autour des barrages pour jouer pleinement son rôle dans la gouvernance des ressources en eau dans le bassin du Niger. | Participants |
| 13h20-14h20 | Pause Déjeuner | CNU-Burkina |
| 14h20-15h20 | Restitution et discussions sur les conclusions de la Session2 | Participants |
| 15h20-17h15 | Relecture et adoption de la convention et du Règlement Intérieur du cadre de concertation des maires. | Participants |
| Jeudi 06 juillet 2017 | | |
| 08h30-10h30 | Visite de terrain et échanges avec la coopérative des producteurs du périmètre irrigué de Bagré. | Participants |
| 10h30-10h50 | Pause-café | CNU-Burkina |
| 10h50-13h00 | Visite du périmètre irrigué, du centre piscicole, de l'unité de d'étuvage et des installations du barrage. | Participants |
| 13h00-14h00 | Elaboration des recommandations et clôture des travaux | Participants |
| 14h00-15h00 | Pause-Déjeuner | Participants |
| 15h00-15h30 | Départ des participants sur OUAGA | <i>Participants</i> |

4. Discours d'ouverture du représentant du cadre de concertation des maires dans les bassins hydrographiques d'Afrique de l'Ouest et du Centre

- Monsieur le Président de la coordination régionale des usagers du bassin du Niger,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Coordinations nationales des Usagers du Bassin du Niger,
- Monsieur le coordinateur du PAGE-UICN,
- Monsieur le représentant du DG de Bagré Pôle,
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes affectées par les barrages de : Taoussa au Mali, Kandadji au Niger, Fomi en Guinée, Kompienga et Bagré au Burkina Faso,
- Mesdames et Messieurs et chers participants,

Nous, voilà à Tenkodogo et à Bagré, pour la 3^{ème} rencontre des maires autour des ouvrages structurants dans le bassin du Niger et dans la Volta.

C'est un réel plaisir pour moi d'exprimer toute la satisfaction des Maires à se mobiliser et à participer au développement durable de leurs collectivités à travers la mise en œuvre efficace et efficiente des différents plans de développement autour des barrages.

Nous allons, sans nul doute, évaluer le chemin parcouru, mais aussi prendre en compte les préoccupations de certains de nos partenaires comme DG de BagréPôle, l'UICN ou du CILSS. Il s'agit notamment de trouver les voies et moyens d'élargir le dit cadre de concertation des maires aux autres bassins en Afrique de l'Ouest et du centre comme la volta, le MONO, le Sénégal ou la Gambie etc....

Permettez-moi aussi de remercier nos partenaires de la direction générale de BagréPôle qui n'ont ménagé aucun effort pour nos faciliter la présente rencontre, qu'ils en soient vivement remerciés.

A l'UICN en général et au Programme PAGE, toutes nos félicitations et remerciements pour l'appui technique et financier sans lequel, la présente rencontre n'aura lieu.

Aux facilitateurs d'Eau Vive et à l'ensemble des participants, je vous dis à toutes et tous, Grand merci pour votre participation active à cette grande rencontre.

Je déclare ouvert les travaux de la 3^{ème} rencontre des Maires autour des barrages en Afrique de l'ouest et du centre.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

5. Termes de Référence des travaux de groupes

Session 1 des travaux de groupe :

En vous appuyant sur les discussions et des éléments de la synthèse de la PREAO, de l'annexe n°1 à la charte de l'eau de l'ABN et des lignes directrices sur les infrastructures hydrauliques :

- Dégager quelques principaux enseignements de la participation des populations dans la gouvernance des ressources en eau et des grandes infrastructures hydrauliques dans vos communes respectives
- Identifier des activités clés à conduire autour de vos barrages pour une meilleure implication des populations dans la gouvernance des ressources en eau et en particulier des ouvrages structurants

Session 2 des travaux de groupe :

En vous appuyant sur les discussions et des éléments de la synthèse de la PREAO, de l'annexe n°1 à la charte de l'eau de l'ABN et des lignes directrices sur les infrastructures hydrauliques :

- Définir des actions concrètes pour opérationnaliser le cadre de concertation des élus autour des barrages afin qu'il joue pleinement son rôle dans la gouvernance des ressources en eau dans le bassin du Niger
- Quels sont les besoins d'appui pour assurer la participation pleine des élus et les populations au dialogue entre parties prenantes autour de la problématique des barrages ?
- Définir un mécanisme de financement du fonctionnement du cadre
- Définir des orientations pour l'élargissement du cadre aux bassins des sous-régions ouest-africaine et centrale.

6. Résultats des travaux de groupes

Session 1 des travaux de groupe

Restitution du Groupe 1

Rapporteur : Moussa (Assistant technique CNU Mali)

Les enseignements sont :

- Implication de la population à travers des activités de sensibilisation ;
- Réunion de concertation entre les différents acteurs (personnes ressources chef coutumier et religieux, responsable des femmes, jeunes chef responsable agro Sylvio-pastorale) ;
- Organisation des visites d'échanges et de partages autour des barrages de Sélingué au Mali, Fomi à Garafri en Guinée de Kandadji à Sélingué ;
- Réticence de certains villages au déplacement autour du barrage de façon générale ;
- Lenteur dans l'exécution des travaux ;
- Précipitation des travaux d'aménagement autour du barrage de Kandadji au Niger.

Les activités autour des barrages sont :

1. Meilleure implication des collectivités ;
2. Le recensement de population et de leurs biens ;
3. Mise en place de comités de suivi dans chaque village ;
4. Compensation des populations de leurs biens ;
5. Identification des sites d'accueils ;
6. Construction des infrastructures socio-économique ;

NB : le respect des cahiers de charges

Restitution du Groupe 2

Rapporteur : Maire de Kompienga

Enseignements tirés :

- Mobilisation sensibilisation des populations autour des grandes infrastructures hydrauliques
- Sécurisation foncière d'habitation, d'exploitation sur les terres affectées
- Commune comme porte d'entrée de toute action de développement n'a pas été respecté
- Mauvais recensement des populations affectées par le projet
- Pas d'implication des élus
- Pas d'information adéquate
- Difficulté d'écoulement
- Mauvais choix des sites de réinstallation
- Aménagement mal exécuté : le canal est bas par rapport aux terres à irriguer
- Mauvais accompagnement des populations déplacées

Activités clés à conduire autour des barrages :

- Protection des berges et des abords du barrage
- Participer à l'entretien de l'ouvrage
- Mise en place des comités de suivi et de gestion
- Amener le projet à affecter aux populations une partie des bénéfices générés par le barrage

Restitution du Groupe 3

Rapporteur : Maire de Bané

Enseignements tirés :

- Des comités locaux de gestion de l'eau sont mis en place.

- Les populations sont sensibilisées autour des barrages.
- La gestion rationnelle de l'eau est devenue définitive.
- Les barrages sont protégés.
- Les conflits autour des barrages ont diminué.
- La prise de conscience des populations pour la GIRE est effective.

Activités clés :

- Pêche, maraîchage, agriculture, pisciculture sont des activités menées autour des barrages.
- Sensibilisation des populations
- La protection des berges, l'érection des couloirs d'accès
- Le respect des limites des cultures pour éviter l'ensablement
- Interdiction des produits polluants
- Respect des réglementations de la pêche
- Sensibilisation des orpailleurs
- Faire des cordons pierreux autour des barrages.

Session 2 des travaux de groupe

Restitution du Groupe 1

Les actions sont :

- Redynamiser le bureau
- Élaboration d'une feuille de route pour chaque bureau ;
- Mobilisation de moyens financiers et matériels pour le fonctionnement du bureau ;
- Organisation des rencontres périodiques (une fois par an)

Les besoins sont : Renforcement des capacités des élus sur :

- La charte de l'eau,
- Le code l'eau,
- Le fond de l'eau,
- La gestion de la problématique des barrages,
- Appuis techniques et financiers et matériels

Mécanisme de financement du cadre

- Contribution interne et externe entre l'Etat et les partenaires
- Adhésion
- Cotisation annuelle de la commune,
- Adhésion 100 000Fcfa,
- Cotisation 50 000Fcfa,
- Remise de 5% du barrage au cadre de concertation

Les orientations du cadre :

- Élargir le bureau à d'autres bassins
- Création de sous bureau autour de chaque barrage
- Recenser toutes les communes autour des grands barrages, les inviter à adhérer au cadre

Restitution du Groupe 2

Définition des actions concrètes pour opérationnaliser le cadre :

- Relecture, diffusion et mise en œuvre du règlement et des statuts intérieurs
- Création des cadres nationaux de concertation des Maires autour d'un même barrage
- Redynamisation (rentrées effectives des cotisations, réunions régulières des bureaux et des AG)
- Formation des élus dans l'élaboration des différents plans (PGES, PRI, PDL, etc.) et des processus d'expropriation des populations
- Implication des élus dans tout processus de construction d'un barrage

Besoins d'appui pour assurer la participation des élus :

- Renforcement de capacités des élus en moyens humain, matériels et financiers

Mécanisme pour le financement du fonctionnement du cadre

- Cotisations annuelles des membres du cadre de concertation
- Droit d'adhésion des membres
- Rechercher des sources de financement auprès des partenaires

Définition des orientations pour l'élargissement du cadre aux bassins des sous- régions

- Elargir les textes fondamentaux aux autres bassins des sous-régions désireux d'adhérer
- Sensibiliser les autres bassins à adhérer au cadre de concertation

Restitution du Groupe 3

Question 1 :

- Tenir à bonne date les rencontres régulièrement inscrites dans la charte
- Pendre des dispositions pour la participation effective des membres
- Créer un dispositif de concertation permanent entre les membres du cadre

Question 2 :

- Renforcement des capacités des acteurs
- Appui financier pour des rencontres périodiques
- Appui financier pour des sensibilisations
- Création d'un acte de reconnaissance du cadre au niveau de chaque barrage

Question 3 :

- Cotisations des communes membres du cadre
- Appui des partenaires
- Fixer le notant de l'adhésion à 25 000 FCFA pour les communes
- Fixer la cotisation annuelle à 50 000 FCFA par commune membre payable au plus tard le 30 juin de l'année en cours

Question 4 :

- Révision des textes du cadre et trouver une nouvelle appellation en tenant compte de la nouvelle appellation : 3CBAOC = Cadre de concertation des communes autour des barrages en l'Afrique de l'Ouest et du Centre